

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/03/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers  
en exercice: 33  
Présents: 27 puis 28  
Pouvoirs : 4  
Votants: 31 puis 32

**Présents :** Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivé à la délibération n°4), Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.

**Absent(s) ayant remis un pouvoir :**

Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET  
Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU  
Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN  
Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR

**Absents :**

Chantal BERTHILLON  
Joao DA ROCHA (arrivé à la délibération n°4)

**Secrétaire :** Sylvère MATHIEU.

**Délibérations :**

1. FINANCES – Bilan de la politique de formation des élus

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Prend acte** du bilan annuel 2022 de formations des élus de la commune

Bilan de la formation des élus 2022	
Budget 2022	Actions de formation financées par la commune
3 000 €	Néant

**Dit que** le bilan sera annexé au compte administratif 2022.

2. FINANCES – Bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** le bilan annuel des opérations foncières sur l'exercice budgétaire 2022.

**Dit que** le bilan sera annexé au compte administratif 2022.

**Tableau récapitulatif des acquisitions 2022**

Adresse	Acte notarié	Montant de l'acquisition	Frais	Total	Mode d'acquisition	Observations
Chemin du Michon	13/05/2022	1,00 €	–	1,00 €	Amiable	Aménagement des abords du chemin du Michon
Chemin du Michon	23/11/2022	1,00 €	–	1,00 €	Amiable	Aménagement des abords du chemin du Michon

**Tableau récapitulatif des cessions 2022**

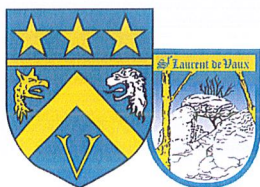
Adresse	Acte notarié	Montant de la cession	Frais	Total	Mode d'acquisition	Observations
–	–	–	–	–	–	–

3. FINANCES – Budget principal - approbation du compte de gestion de l'exercice

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/03/2023 A 20 HEURES 30

4. FINANCES – Budget annexe « PLH » - approbation du compte de gestion de l'exercice

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** le compte de gestion du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » pour l'exercice 2022

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. FINANCES – Budget principal - approbation du compte administratif de l'exercice

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote, le pouvoir de M RAMBAUD n'est pas pris en compte**

**Adopte** le compte administratif du budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2022.

6. FINANCES – Budget annexe « PLH » - approbation du compte administratif de l'exercice

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote, le pouvoir de M RAMBAUD n'est pas pris en compte**

**Adopte** le compte administratif du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2022.

7. FINANCES – Budget principal - affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de procéder à l'affectation du résultat du budget principal de la commune comme précédemment exposée.

8. FINANCES – Budget annexe "PLH" - affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Le conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Politique locale de l'habitat » de la commune comme précédemment exposée.

9. FINANCES – Budget principal – vote des taux d'imposition pour l'exercice

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** les taux suivants :

	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,04 %

10. FINANCES- Budgétisation de la contribution de la commune aux charges du SYDER – Exercice

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2023 soit à 29 555,70 €

**Dit que** cette participation sera prévue au compte 65541.814 "Contributions au fonds de compensation des charges territoriales" du budget communal 2023.

11. FINANCES –Budget principal - vote du budget primitif de l'exercice

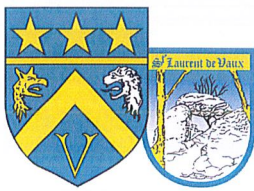
Le Conseil municipal, **par 27 voix pour ; 5 contre (majorité des suffrages exprimés)**

**Adopte** le budget primitif du budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire.

12. FINANCES–Budget annexe "Politique Locale de l'Habitat" - vote du budget primitif de l'exercice

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Adopte** le budget annexe "Politique Locale de l'Habitat" pour l'exercice 2023, tel que présenté par Monsieur le Maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/03/2023 A 20 HEURES 30

13. INTERCOMMUNALITE - Révision libre de l'Attribution de Compensation versée par la CCVL à la commune de Vaugneray

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** le rapport transmis par la CLECT concernant le maintien de l'attribution de compensation à verser par la CCVL à la commune de Vaugneray, tel qu'annexé à la présente délibération, soit 78 455.20 euros

14. ASSOCIATIONS – Subventions - Financement du poste de directeur de la MJC

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Mme ARNAUD sort de la salle et ne prend pas part au vote**

**Autorise** le versement du solde de la subvention 2022 pour un montant de 16 541, 00 €

**Autorise** le versement des acomptes de la subvention 2023 pour un montant de 16 235, 00 € chacun

**Dit que** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au chapitre 65 du budget principal.

15. ASSOCIATIONS – Subventions – Griffon

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour, 1 abstention (unanimité des suffrages exprimés) Mme ARNAUD sort de la salle et ne prend pas part au vote**

**Décide** du versement du solde de la subvention pour la saison 2022-2023 pour un montant de 24 138,00 €.

**Dit que** cette subvention sera mandatée au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2023, régulièrement approvisionné.

16. MARCHES PUBLICS - Marché de fournitures de bureau, papier, fournitures scolaires, matériels pédagogiques et cartouches d'encre (4 lots) - approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la CCVL et les communes de Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron- autorisation au Maire de la signer

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la CCVL et les communes de Brindas, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

**Dit que** les crédits sont prévus au budget 2023.

17. FONCIER-Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes à conclure entre la CCVL et les communes de Brindas, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionnay, Thurins, Vaugneray et Yzeron ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

**Dit que** les crédits sont prévus au budget 2023.

18. FONCIER-Garantie d'emprunt sollicitée par l'OPAC du Rhône pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et des consignations – Acquisition en VEFA de 6 logements situés rue docteur Aude.

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la commune de Vaugneray accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 565 538,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°1414860 constitué de 4 lignes du Prêt.

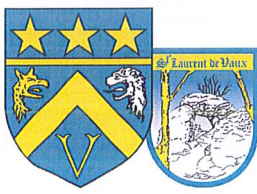
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 141 384,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 20/03/2023 A 20 HEURES 30

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Article 4 :** Le Maire ou l'un de ses représentants est autorisé à intervenir à la convention portant engagement de garantie à passer entre la commune de Vaugneray et l'OPAC, telle que celle-ci est jointe à la présente délibération.

19. FONCIER-Autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle AB 140 sise Rue de la Maletière

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour l'installation d'un coffret et d'un câble basse tension sous la parcelle communale cadastrées AB 140 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes ci-annexée et tous les documents s'y rapportant.

20. RESSOURCES HUMAINES - Création d'emploi non-permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Crée** 2 emplois non permanents à temps complet sur le cadre d'emploi d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions précédemment exposées ;

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;

**Dit que** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget 2023 de la commune.

**Communications :**

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 22h40 Vu par Nous,  
Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 23/03/2023 à la porte de la Mairie.

